

Courrier intersyndical de la fonction publique

INFOS GENERALES

Posté par :

Publié le : 16/3/2018 17:40:00



Paris, le 7 mars 2018

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Secrétaire d'État,

C'est bien au-delà du délai minimal de cinq jours que nos organisations syndicales vous ont adressé, le 23 février dernier, un préavis de grève pour la journée du 22 mars concernant les trois versants de la Fonction publique.

Or, si en date du 28 février, le directeur général de l'administration et de la fonction publique a bien accusé réception de ce préavis, nous sommes toujours en attente de votre part de la proposition d'une date de rendez-vous pour négocier sur les points mis en avant dans notre courrier du 23 février.

Pourtant, la loi dispose que « les parties sont tenues de négocier ». Comme, pour notre part, nous sommes disponibles pour respecter les règles républicaines, c'est donc bien de votre côté que réside, en tout cas à la date d'aujourd'hui, une véritable réserve quant à la mise en œuvre des dispositions législatives.

[Lire la suite...](#)